



communiqué

N°: 031
No.:

Le 12 février 1987

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que le Canada a présenté à la Réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tient à Vienne, une proposition visant à renforcer la protection des droits et des libertés fondamentales des personnes appartenant à des minorités nationales et à des cultures régionales.

Au moment de présenter la proposition, l'ambassadeur William Bauer a déclaré aux représentants des 35 pays membres de la Conférence (tous les États européens sauf l'Albanie, plus le Canada et les États-Unis) que "comme l'histoire du XX^e siècle en Europe l'a tragiquement illustré, le mépris des droits et des libertés fondamentales des minorités nationales entraîne de lourdes conséquences sur le plan humain."

La proposition canadienne a été coparrainée par les délégations de la Belgique - au nom de la Communauté européenne -, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, de la Norvège et des États-Unis. Elle est fondée sur des propositions présentées antérieurement à l'occasion de la Réunion d'experts sur les droits de l'homme, tenue à Ottawa, et du Forum de la culture, tenu à Budapest.

La proposition a pour but de faire fond sur les engagements énoncés dans l'Acte final d'Helsinki et le Document de clôture de Madrid, les deux principaux accords de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Elle exigera des États

.../2

participants qu'ils prennent toutes les mesures législatives, administratives et judiciaires nécessaires pour assurer la protection des droits et des libertés fondamentales des personnes appartenant à des minorités nationales sur leur territoire. Elle les invite également à ne pas user de discrimination à l'égard de ces personnes. De plus, elle obligera les États participants à fournir à ces personnes les occasions voulues pour assurer l'épanouissement et la transmission de leur culture sous tous ses aspects - littérature, religion, monuments culturels ou objets à valeur historique.

L'ambassadeur Bauer a fait remarquer que tout au long de l'histoire de l'Europe, les migrations, les réinstallations, les déplacements de frontières et, plus récemment, deux guerres mondiales avaient créé une mosaïque de différentes minorités ethniques, linguistiques et religieuses qui correspondaient peu ou pas aux frontières nationales. Le Canada et les États-Unis ont hérité d'une partie de cette mosaïque culturelle en raison du grand nombre d'Européens qui ont émigré en Amérique du Nord et qui ont contribué à former la trame même de nos sociétés.

La proposition canadienne, si elle est acceptée par toutes les délégations, constituera une étape importante dans les efforts pour assurer la protection des droits et des libertés fondamentales des personnes appartenant à des minorités nationales et à des cultures régionales. Elle contribuerait de la sorte au processus permanent de la coopération et de la sécurité en Europe.